



ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Mardi 12 mai 2009 - Hôtel Saint James & Albany, Paris

- 1. Formalités et ordre du jour**
- 2. Faits marquants 2008**
- 3. Présentation des résultats financiers 2008**
- 4. Stratégie et perspectives**
- 5. Rapports des Commissaires aux comptes**
- 6. Présentation des résolutions**
- 7. Discussion générale**
- 8. Vote des résolutions**

1. Ordre du jour

Régine YU, Secrétaire Générale

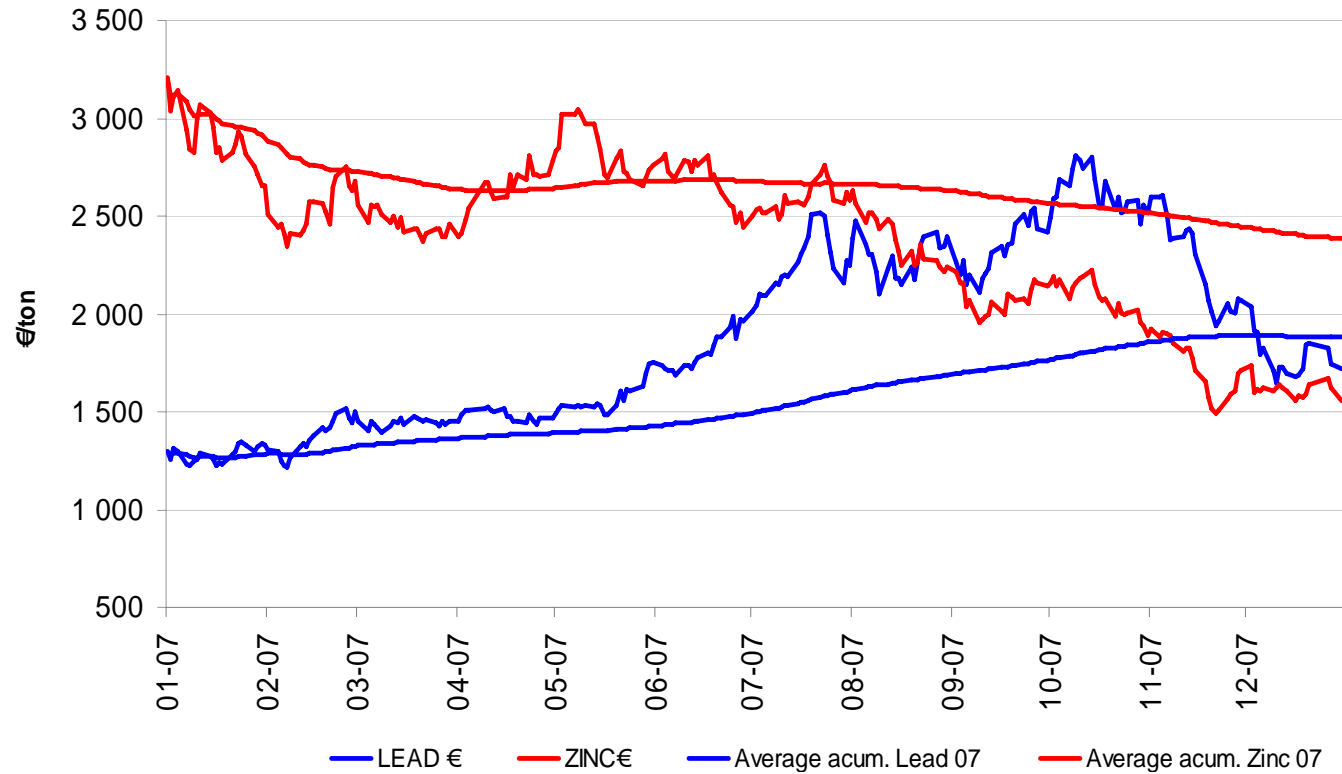
2. **Faits marquants 2008**

Yves ROCHE, Président-Directeur Général

Evolution des cours du plomb et du zinc en 2007 : Moyenne annuelle cumulée et cours journaliers

Moyenne annuelle Plomb : 1 882 €/ tonne

Moyenne annuelle Zinc : 2 385 €/ tonne

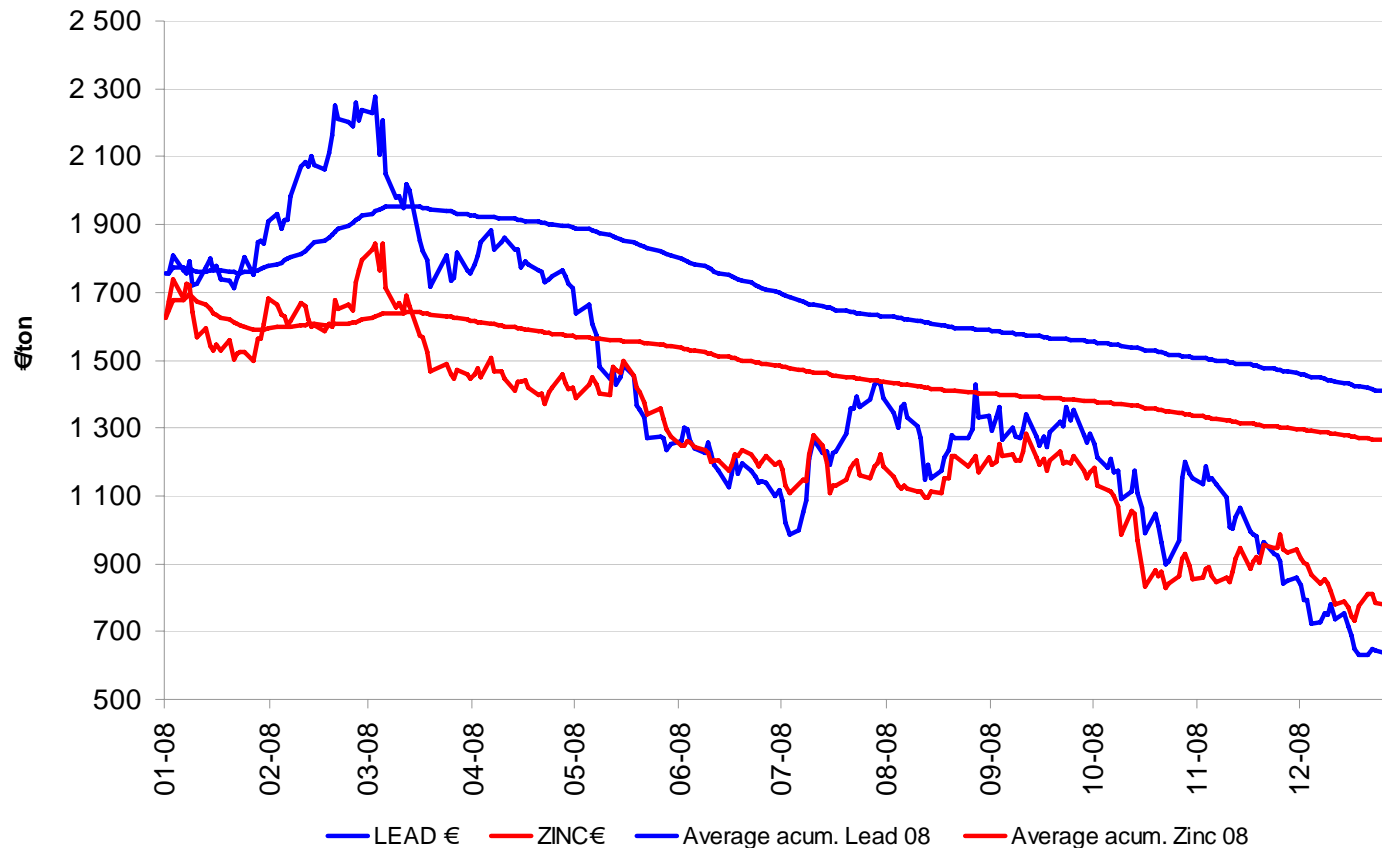


Source LME

Evolution des cours du plomb et du zinc en 2008 : Moyenne annuelle cumulée et cours journaliers

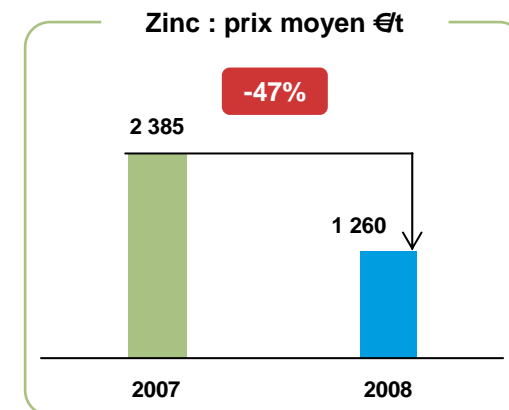
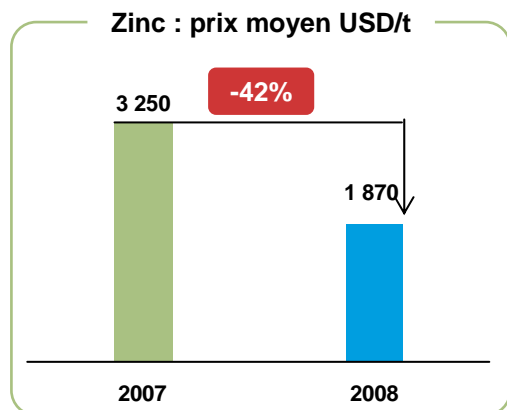
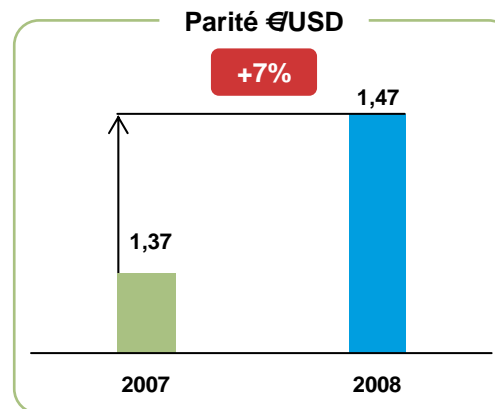
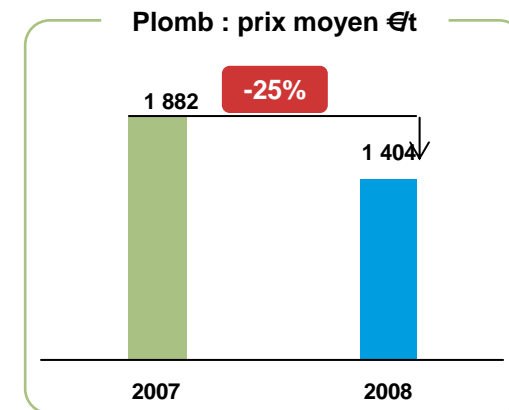
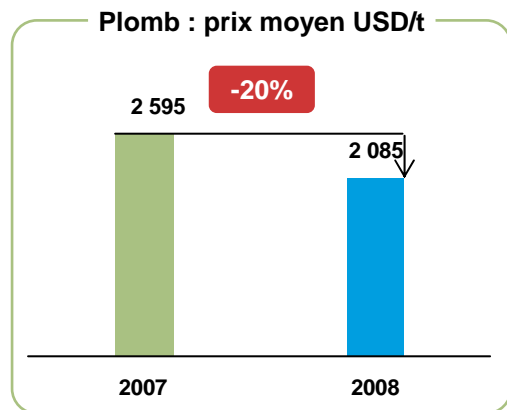
Moyenne annuelle Plomb : 1 404 €/ tonne

Moyenne annuelle Zinc : 1 260 €/ tonne



Source LME

Evolution moyenne des cours du plomb et du zinc €/ USD - Taux de change moyen -

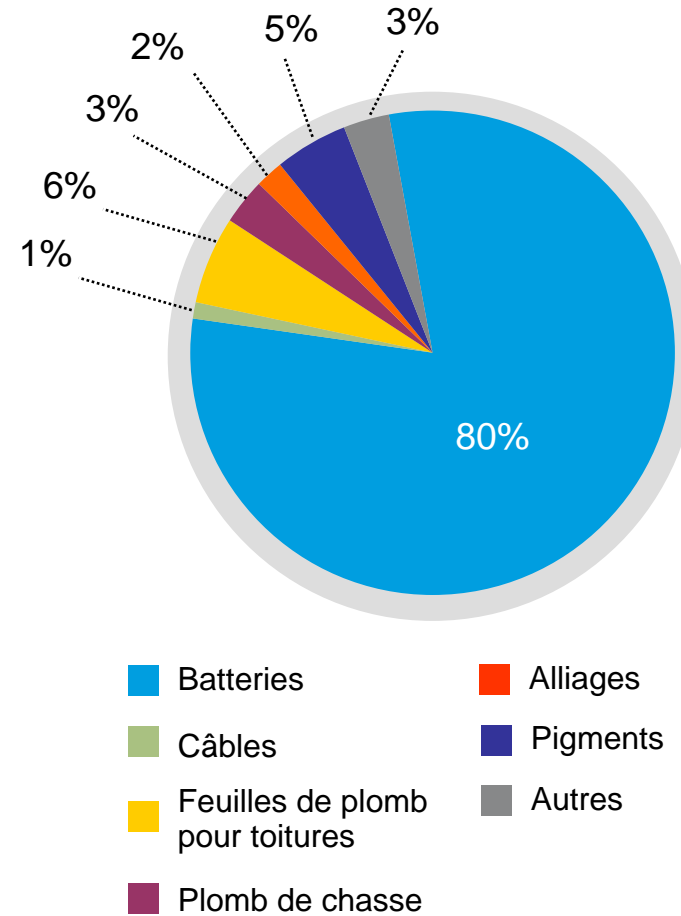


→ Production et consommation mondiale de Plomb

en K tonnes	2006	2007	2008
Production minière	3 525	3 610	3 885
Production issue du recyclage	4 400	4 512	4 868
Production mondiale	7 925	8 122	8 753
Consommation mondiale	8 071	8 189	8 719
Surplus / (Déficit)	(146)	(67)	34

**Un surplus non significatif
mais une absence de visibilité à court terme**

→ Principaux débouchés du Plomb

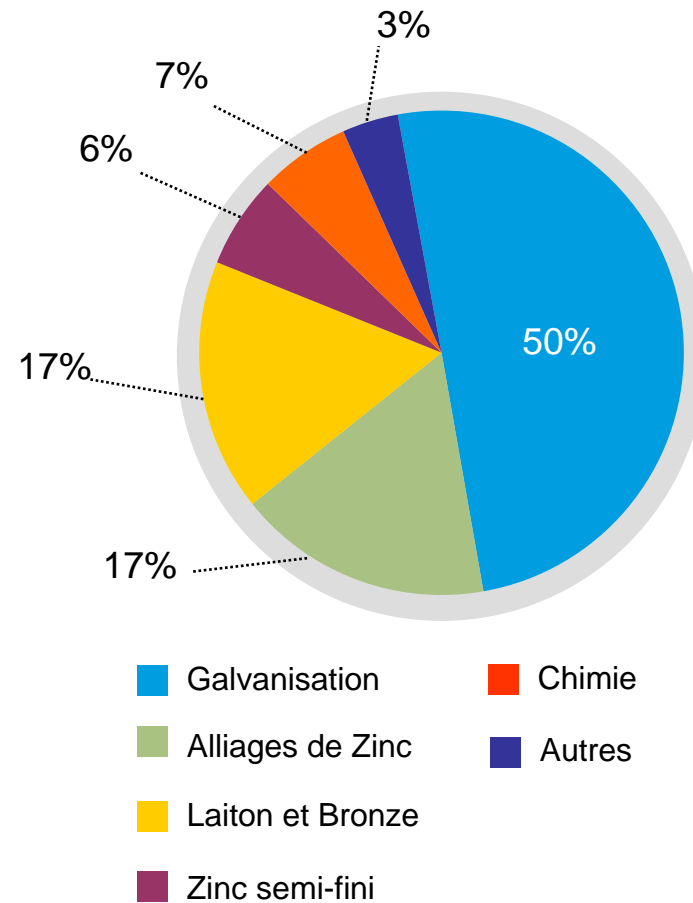


Source ILZSG 2009

→ Production et consommation mondiale de zinc

en K tonnes	2006	2007	2008
Production minière	10 444	11 137	11 468
Production mondiale	10 655	11 360	11 684
Consommation mondiale	11 013	11 275	11 475
Surplus / (Déficit)	(358)	85	209

→ Principaux débouchés du zinc



Un marché en surplus, fortement impacté par les variations de la croissance économique

Source ILZSG 2009

→ Une crise financière, qui a fortement affecté l'économie réelle

- Le secteur de l'automobile durement touché
 - Réduction de la consommation des batteries de première monte et chute brutale de la consommation de zinc
- Le secteur du Bâtiment à la peine
 - Chute de la consommation de métaux et particulièrement du zinc
- Une forte correction des cours des métaux en raison de la faiblesse de la consommation et de la sortie des fonds d'investissements
- Des fermetures de capacités de production
 - Mines fermées pour cause de rentabilité
 - Arrêts provisoires ou réductions de la production des grands aciéristes

→ Des difficultés qui ont particulièrement pesé sur l'industrie du recyclage

- Une raréfaction par effet de domino des approvisionnements en batteries
 - En raison de prix de la ferraille historiquement bas, peu de collecte globale
- Une baisse de la demande d'oxydes de Zinc et d'oxydes Waëlz
- Une baisse de la demande en polypropylène

→ **Octobre 2008 : Initiation du processus de cessation de l'activité du site d'Anzin de Norzinco S.A., filiale du groupe RECYLEX**

- Un site structurellement déficitaire à l'exception de 2006
- Un marché européen de l'oxyde de zinc de qualité standard difficile
- Un engagement affirmé de Norzinco S.A.
 - Accompagner au mieux les 34 collaborateurs en leur proposant un contrat de transition professionnelle
 - Traiter toute éventuelle nuisance environnementale

**Une décision justifiée et prise à temps
Un engagement social et environnemental**

→ **Suspension temporaire de la production d'oxydes Waëlz du site de Goslar de Harz-Metall GmbH (Allemagne)**

- En raison de la baisse de production des aciéristes et les arrêts partiels ou complets de production de grands clients
- Arrêt de maintenance initialement prévu au cours de l'année 2009 et avancé à fin décembre 2008

**Une décision de saine gestion économique et industrielle
motivée par une conjoncture délicate**

→ Procédures judiciaires / Anciens salariés de Metaleurop Nord SAS

● Non-cadres :

- 27 juin 2008 : la section Industrie du conseil des Prud'hommes de Lens a accordé à 493 anciens salariés non-cadres de Metaleurop Nord SAS des indemnités à hauteur de 30 000 € et de 300 € à titre de frais par salarié, considérant Recylex SA comme co-employeur de ces anciens salariés
 - Le Conseil de Prud'hommes a décidé que ces indemnités d'un montant total de 14,9 M€, seraient inscrites dans le passif du plan de continuation de Recylex SA
 - Recylex a fait appel de ces décisions ce qui en suspend l'exécution
- 26 juin 2009 : Audience de plaidoiries devant la cour d'appel de Douai

● Cadres et agents de maîtrise :

- 30 septembre 2008 : la section Encadrement du Conseil des Prud'hommes de Lens a prononcé le renvoi en départage de 91 demandes d'anciens salariés cadres et agents de maîtrises
 - Chaque demandeur réclame le versement d'une indemnité de 30 000 € et de 300 € à titre de frais, soit un montant total de 2,8 M€
 - Recylex conteste à la fois la recevabilité et le bien fondé de ces demandes, en particulier sa qualité de co-employeur
- 20 mai 2009 : Audience de plaidoiries devant la section Encadrement du Conseil de Prud'hommes de Lens, présidée par un magistrat délégué du Tribunal d'Instance de Lens

Au 31 décembre 2008, Recylex a constitué une provision concernant l'intégralité de ces montants après actualisation soit 15,5 M€

→ Procédures judiciaires / Action en comblement de Passif

- La procédure engagée par les liquidateurs de Metaleurop Nord SAS à hauteur de 50 M€, est pendante devant la Cour d'Appel de Douai
 - En première instance le Tribunal de Commerce de Béthune avait rejeté l'action en comblement de passif, considérant que Recylex SA n'était pas dirigeant de fait de Metaleurop Nord SAS
- 18 novembre 2008 : La Cour d'Appel de Douai a sursis à statuer et a invité les parties à saisir le Conseil d'Etat sur l'examen de la légalité d'une disposition réglementaire
 - Recylex SA avait soulevé une exception d'irrecevabilité, au motif que les liquidateurs judiciaires de Metaleurop Nord SAS n'ont pas déclaré leur créance selon les dispositions légales dans le cadre du redressement judiciaire de Recylex SA ouvert le 13 novembre 2003
 - Les liquidateurs ont fait valoir l'existence d'une disposition réglementaire qui les en dispenserait
 - S'agissant d'une question relative à l'examen de la compatibilité entre une disposition législative et une disposition réglementaire qui lui fait exception, la Cour d'appel considère qu'il appartient au Conseil d'Etat de statuer sur ce point, avant qu'elle puisse se prononcer, tant sur la recevabilité que sur le fond du dossier

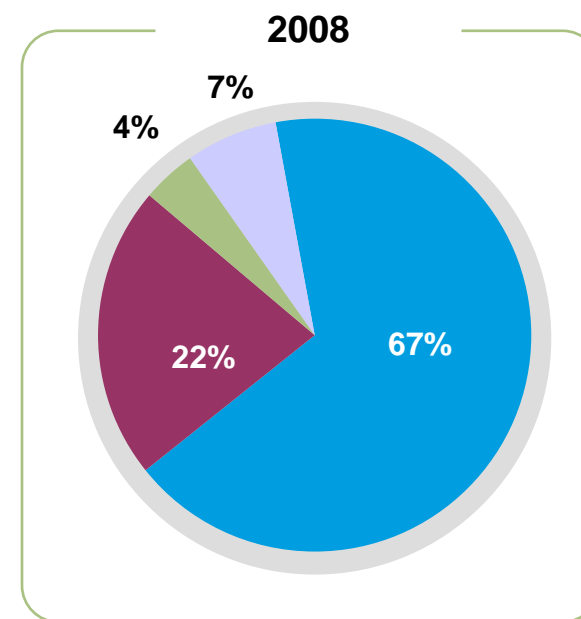
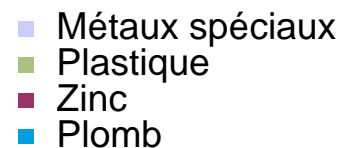
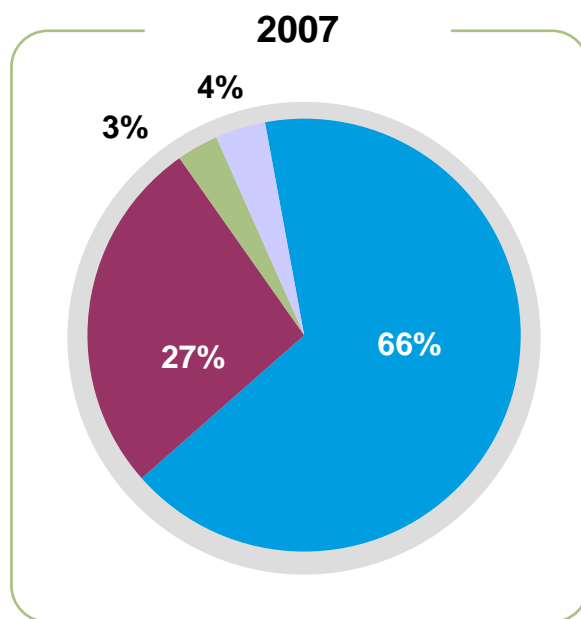
**Compte tenu de la décision favorable en première instance,
ces montants ne sont pas provisionnés**

3. Présentation des résultats financiers 2008

A - Chiffres clés

Ingo SCHAEFER, Directeur financier

en M€	2007	2008	VAR.
Plomb	335,4	245,6	(26,8)%
Zinc	137,8	81,9	(40,5)%
Plastique	14,5	14,2	(2,2)%
Métaux spéciaux	21,8	25,3	+15,9%
Total	509,6	367,1	(28,0)%



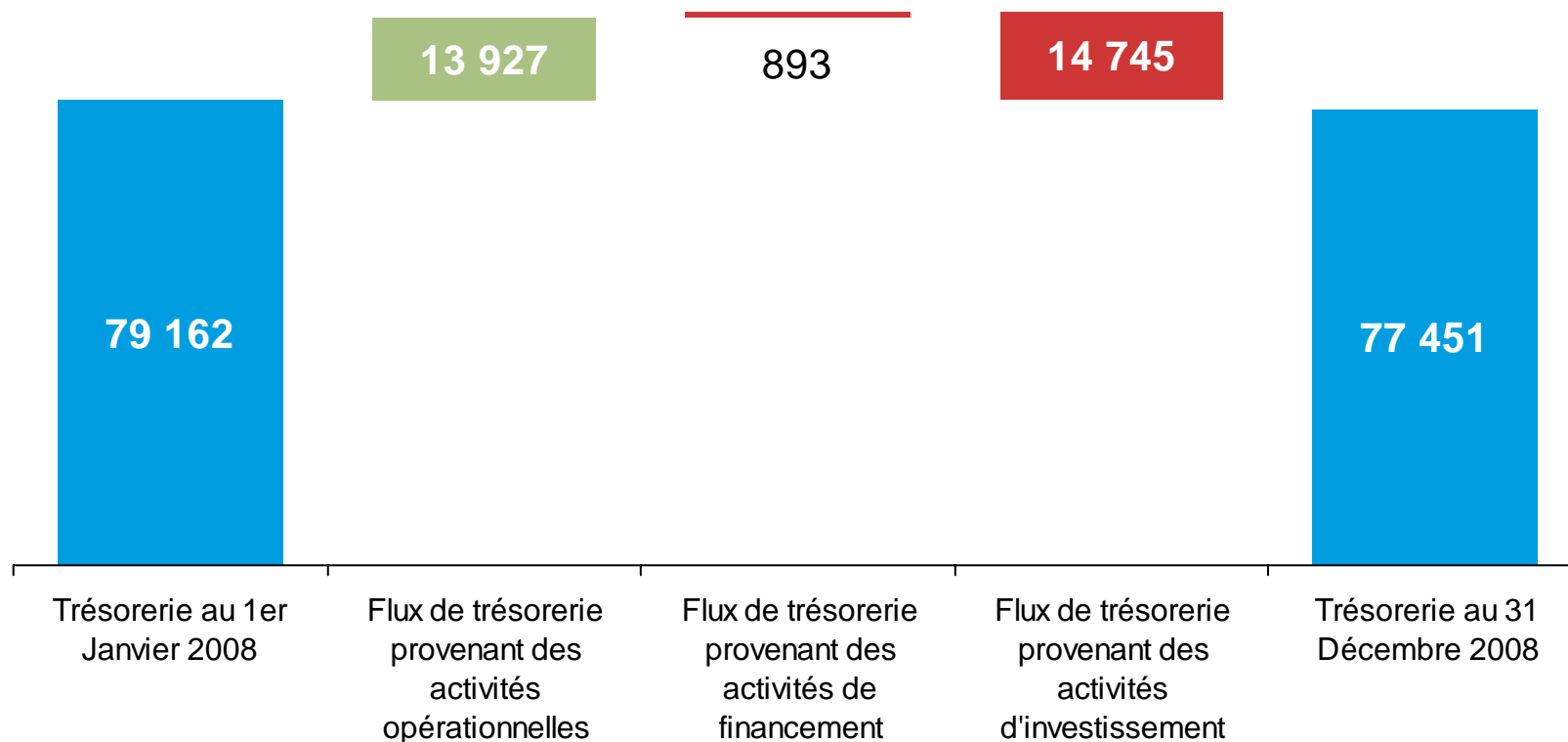
Production en tonnes	2007	2008	Var.
Plomb	135 136	135 732	596
Oxydes de Zinc	35 199	31 591	(3 608)
Oxydes Waëlz *	64 739	73 741	9 002
Polypropylène	14 577	14 495	(82)

Matières entrantes en tonnes	2007	2008	Var.
Batteries traitées	139 882	121 719	(18 163)
Poussières de Zinc traitées *	172 008	195 178	23 170
Vieux Zinc	37 777	32 154	(5 623)

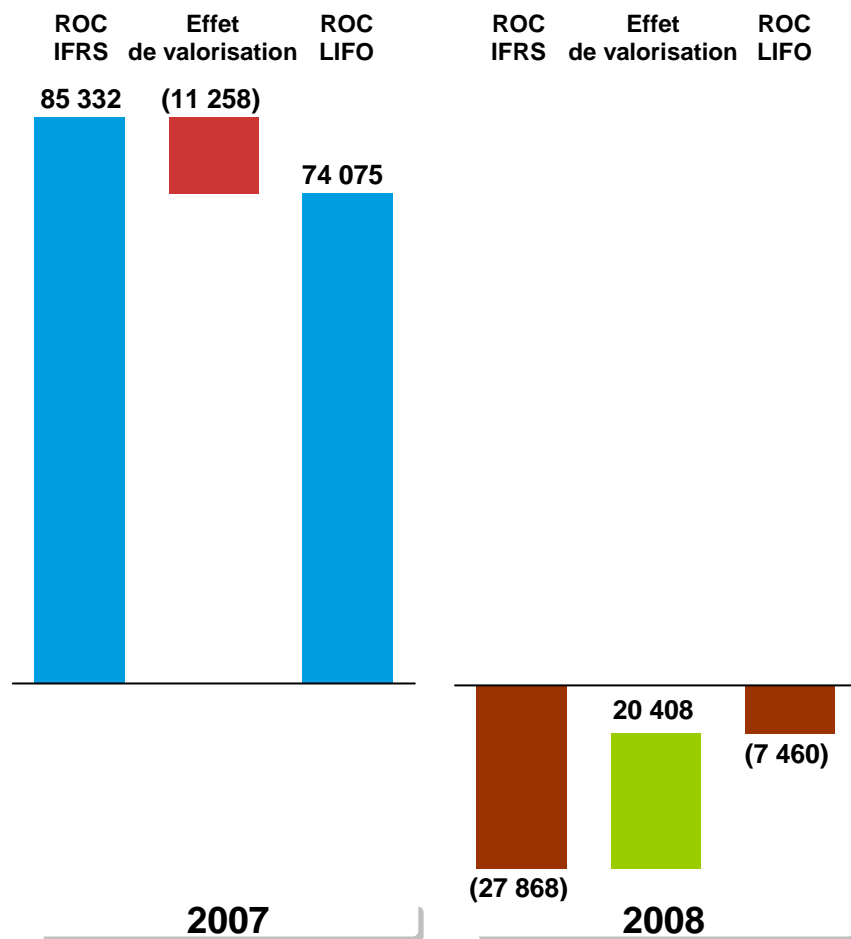
* dont 100% Recytech

en K€	2007	2008	VAR.
Chiffre d'affaires	509 582	367 058	(142 524)
Résultat opérationnel (ROC)	85 332	(27 868)	(113 200)
Résultat opérationnel (ROC) avant amort., prov. et pertes de valeur	105 005	(14 348)	(119 353)
Résultat net	67 719	(49 723)	(117 442)
Cash Flow opérationnel	42 191	13 926	(28 265)
Trésorerie	79 162	77 450	(1 712)
Dette financière (hors factoring)	15 981	13 864	(2 117)
Plan de continuation (avant actualisation)	20 369	18 508	(1 861)
Provisions	36 365	53 856	17 491
Investissements	16 407	15 081	(1 326)
BFR	88 297	45 722	(42 575)
Capitaux propres	147 458	96 084	(51 374)
Taux d'endettement net (incluant provisions, retraites et autres passifs)	24%	49%	-

Cash Flow opérationnel du groupe Recylex en 2008 (en K€)



Effet de valorisation des stocks au niveau groupe



Chiffres clés (après évaluation des stocks en LIFO*)

en K€	2007	2008	VAR.
Résultat opérationnel (ROC)	74 075	(7 460)	(81 534)
Résultat opérationnel (ROC) avant amort., prov. et pertes de valeur	93 747	6 060	(87 686)
Résultat net	59 740	(35 259)	(94 999)
BFR	67 027	44 860	(22 167)
Cash Flow opérationnel	42 191	13 926	(28 265)
Capitaux propres	132 383	95 473	(36 910)

* : méthode non-admise par les normes IFRS

Rentabilité par activité (retraité en LIFO*)

en M€

2008	Groupe	Plomb (LIFO)	Zinc	Plastique	Métaux spéciaux	Coûts non-alloués
Chiffre d'affaires	367,1	245,6	81,9	14,2	25,3	
EBITDA <i>en % du CA</i>	6,1 1,6%	10,0 4,1%	1,6 2,0%	0,9 6,0%	2,8 11,0%	(9,2)
ROC <i>en % du CA</i>	(7,5) (2,0)%	3,1 1,3%	(3,5) (4,3)%	0 0%	2,0 7,9%	(9,1)
2007	Groupe	Plomb (LIFO)	Zinc	Plastique	Métaux spéciaux	Coûts non-alloués
Chiffre d'affaires	509,6	335,4	137,8	14,5	21,8	
EBITDA <i>en % du CA</i>	93,7 20,6%	79,1 27,0%	23,0 16,7%	1,1 7,4%	0,6 2,3%	(10,2)
ROC <i>en % du CA</i>	74,0 16,7%	64,0 22,5%	19,7 14,3%	0,2 1,6%	0,1 0,5%	(10,0)
ROC 2007 - 2008	(81,5)	(60,9)	(23,2)	(0,2)	1,9	0,9

* : méthode non-admise par les normes IFRS

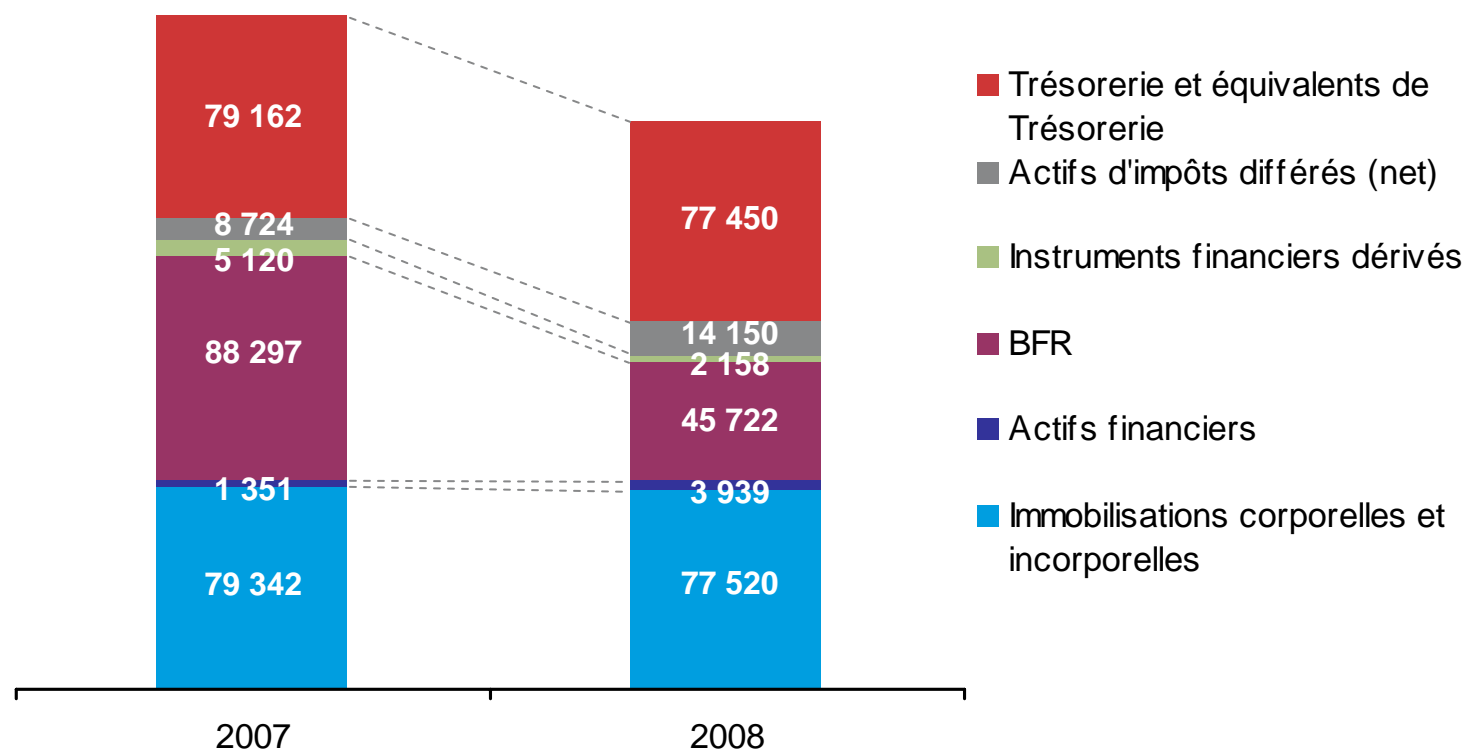
3. Présentation des résultats financiers 2008

B - Comptes consolidés 2008

en K€	2007	2008
Chiffre d'affaires	509 582	367 058
Coûts des ventes (coûts de transport inclus)	(320 109)	(294 580)
Marge brute	189 473	72 479
Charges de personnels	(41 569)	(42 629)
Charges externes (<i>hors coûts de transport</i>)	(41 704)	(43 141)
Impôts et taxes	(2 691)	(2 773)
Dépréciations, amortissements & pertes de valeurs	(19 556)	(13 520)
Pertes de valeurs de goodwill	(117)	0
Autres produits et charges d'exploitation	1 496	1 716
Résultat opérationnel courant (ROC)	85 332	(27 868)
Autres produits et charges opérationnels	(955)	(22 594)
Résultat opérationnel	84 377	(50 462)
Résultat financier	(2 331)	(2 360)
Résultat avant Impôts	82 046	(52 822)
Charge d'Impôts	(14 328)	3 099
Résultat net consolidé	67 719	(49 723)

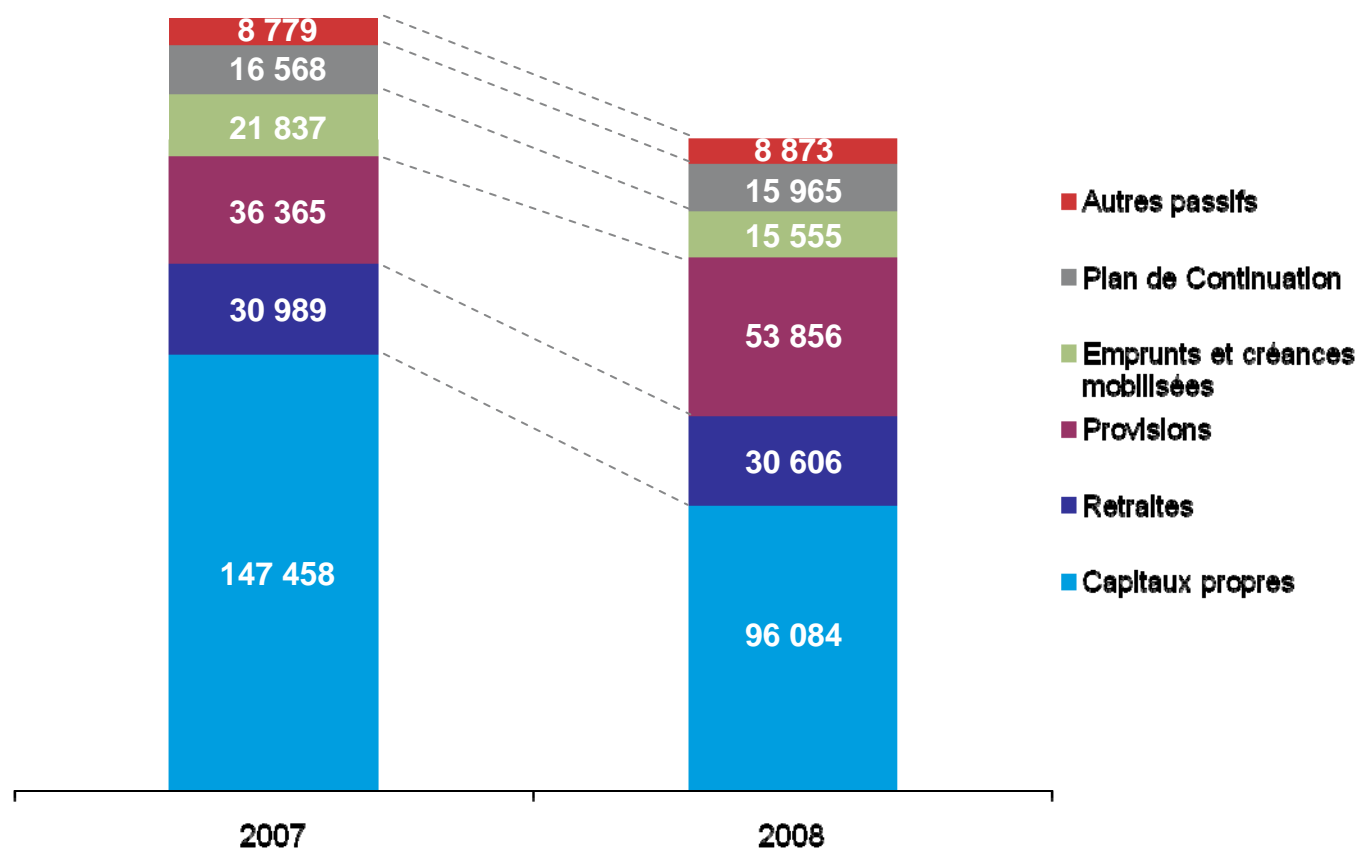
En K€

Actif



En K€

Passif

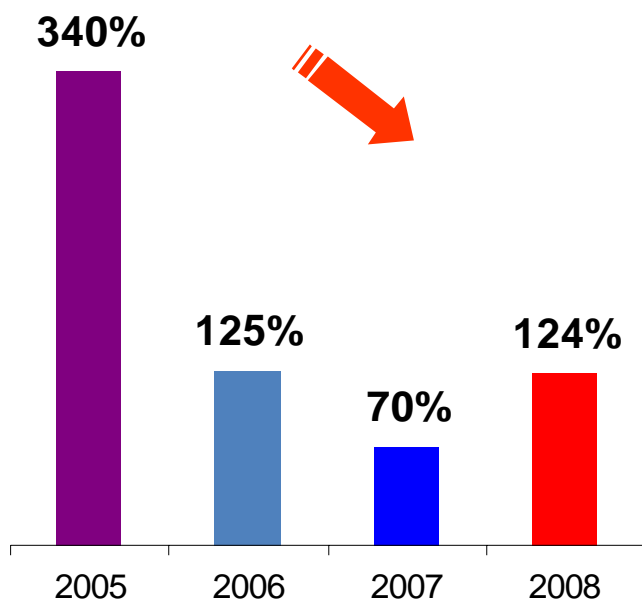


en K€	Solde au 31 Déc 2007	Dotation de l'exercice	Actualisation	Reclasse- ment	Reprises durant l'exercice		Solde au 31 Déc 2008
					Provisions utilisées	Provisions non- utilisées	
Provisions environnementales	31 785	3 160	1 078	(9)	(2 729)	(159)	33 126
Litiges	2 152	17 826	(2 173)	0	(359)	(643)	16 803
Restructurations	385	37	0	0	(63)	(84)	275
Autres risques et charges	2 043	1 617	0	9	(9)	(8)	3 652
Total provisions	36 365	22 640	(1 095)	0	(3 159)	(895)	53 856

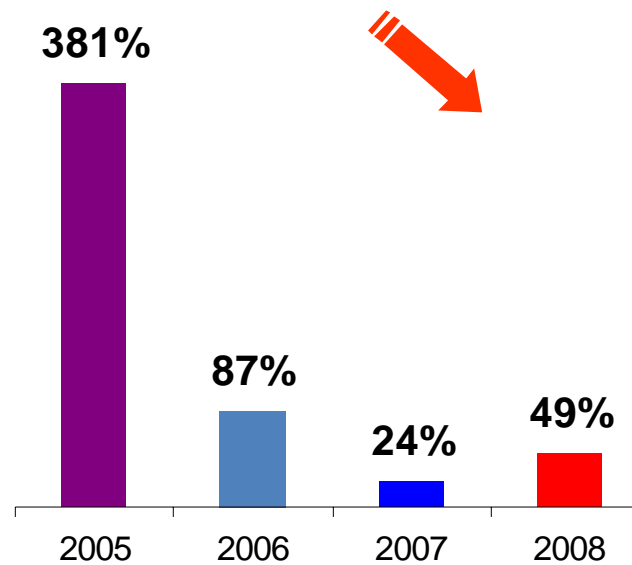
En K€

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Plan de continuation (avant actualisation)	1 767	2 203	2 203	2 643	2 643	3 525	3 525	18 509
Emprunts incl. intérêts	4 209	2 911	2 546	5 371	634	606	-	16 277
Endettement financier	5 976	5 114	4 749	8 014	3 277	4 131	3 525	34 786

Taux d'endettement brut
Gross Gearing*



Taux d'endettement net
Net Gearing**



* Gross Gearing : (Dette financière + Provisions)/Capitaux propres

** Net Gearing : (Dette financière + Provisions-Cash)/Capitaux propres

4. Stratégie et perspectives

Yves ROCHE, Président-Directeur Général

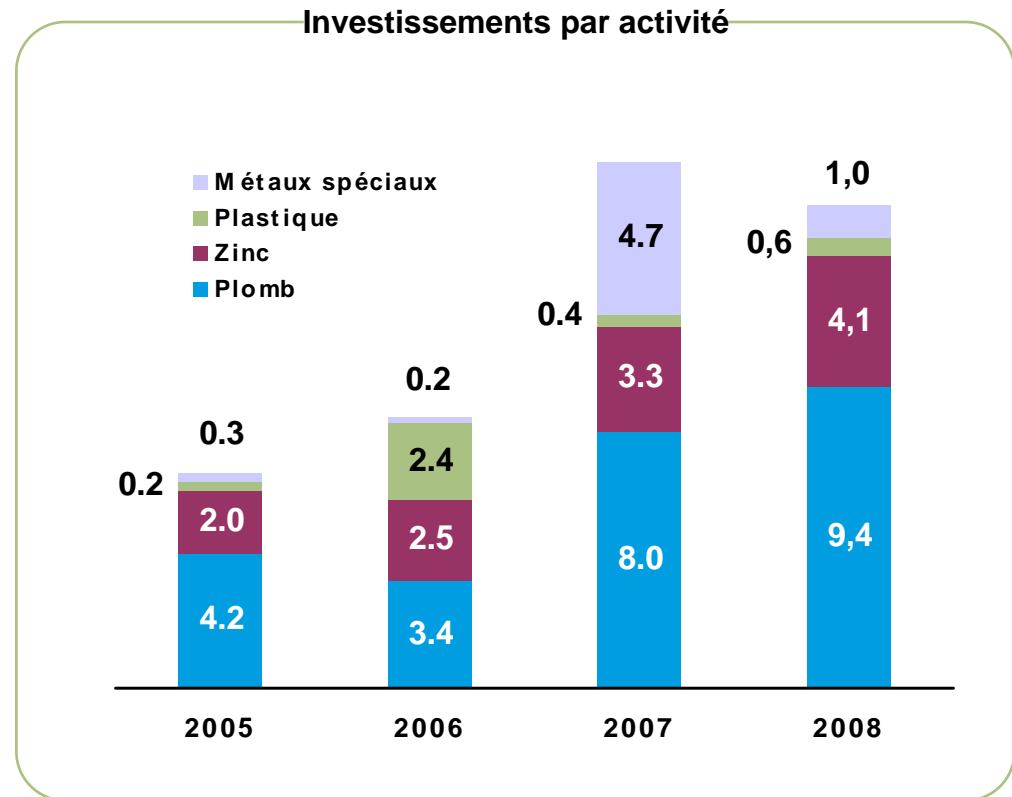
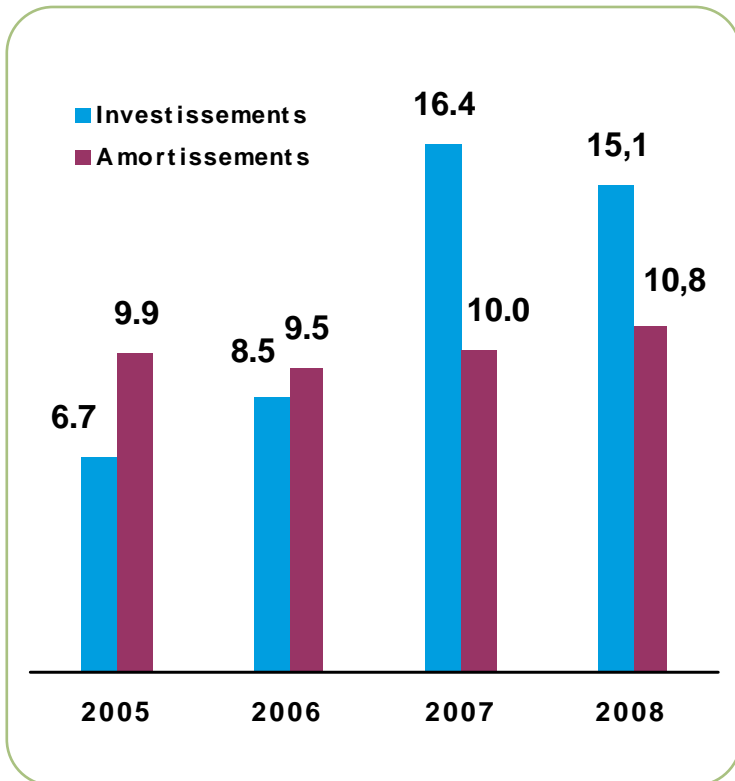
→ Une double stratégie de croissance

- Augmenter les volumes par la croissance organique
 - Redynamiser et consolider les marchés domestiques matures
- Augmenter les volumes par le développement international
 - En exportant notre savoir-faire

→ Une politique Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement renforcée

La poursuite d'une politique d'investissements pour améliorer la productivité, la rentabilité, la sécurité et l'impact environnemental des sites

En M€



→ **Audit des performances Hygiène, Sécurité, et Environnement (HSE)**

- Un audit HSE complet de l'ensemble des sites du groupe a été réalisé par un cabinet spécialisé, pour intégrer les meilleurs standards du marché
 - Une traduction immédiate :
 - Un reporting QHSE structuré et opérationnel des sites vers la holding
 - L'établissement d'un programme d'investissements ciblés, avec une hiérarchie des priorités
 - Une forte mobilisation en interne avec un plan de formation QHSE
 - Une majorité de budgets d'ores et déjà intégrés dans les comptes

→ **Mines : Poursuite du programme de réhabilitation**

- 4 mines sont en attente de restitution à l'Etat

→ **L'Estaque : la recherche d'une solution optimale avec les différentes parties prenantes**

La politique environnementale est une priorité du groupe pour 2009

→ **Priorité à l'exportation du savoir-faire unique de Recylex sur le recyclage des batteries**

- La faculté d'accompagner des partenaires sur l'ensemble de la chaîne de production

→ **Une stratégie d'acquisitions opportuniste**

- Priorité donnée aux marchés émergents non consolidés
- Une veille sur l'ensemble du portefeuille matières (plomb, zinc, plastique)

→ **Construction d'un centre de traitement à Aïn Ouassara (200 km au Sud d'Alger)**

- 15 salariés au sein d'Eco-Recyclage
- Superficie : 13 200 m²
- Capacité : 20 000 tonnes en année pleine

→ **L'intérêt pour Recylex**

- Des approvisionnements supplémentaires pour la fonderie de Nordenham en Allemagne

→ **Un site pilote pour des projets futurs**

- Démarrage des tests réalisé en mars 2009

→ **Une société commune : Eco-Recyclage (33% / 33% / 33%)**

- Un site situé dans une zone industrielle avec de bonnes infrastructures
- Un partenariat avec un partenaire local et une société française de récupération des métaux

→ **Un marché algérien prometteur**

- Le pays le plus peuplé du Maghreb : 32 millions d'habitants
- Un parc automobile prometteur : 3,5 millions de véhicules, en croissance de 6% par an
- Une faible concurrence dans le recyclage des batteries
- De fortes barrières à l'entrée et à la sortie

Cet investissement contribuera aux résultats de l'exercice 2009

→ **Une faible visibilité sur 2009, quant à l'évolution des cours des matières premières et la reprise de l'activité économique**

- Un secteur du recyclage touché en amont et en aval

→ **Les fondamentaux de Recylex sont restés solides en 2008**

- Un business model générateur de cash en 2008 malgré la chute des cours des métaux
- L'anticipation dès 2008 de décisions difficiles mais de saine gestion

→ **Quels axes stratégiques en 2009 pour Recylex ?**

- Une confiance renouvelée dans le Business Model
- Une politique de réduction des coûts au niveau groupe (énergie, maintenance)
- Le maintien des investissements stratégiques et le report des investissements non-urgents

Les priorités du groupe en 2009 :

- **Préservation de la trésorerie, en limitant les investissements non stratégiques, en réduisant les coûts de production et le besoin en fonds de roulement**
- **Poursuite de l'exécution du plan de continuation**

6. Rapports des commissaires aux comptes

Catherine PORTA, KPMG Audit

Albert AÏDAN, Deloitte & Associés

5. Présentation des Résolutions

Régine YU, Secrétaire Générale

→ Assemblée Générale Ordinaire

- Première résolution : Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et quitus aux administrateurs
- Deuxième résolution : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008
- Troisième résolution : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008, tel que ressortant des comptes annuels
- Quatrième résolution : Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Mathias PFEIFFER
- Cinquième résolution : Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Richard ROBINSON
- Sixième résolution : Nomination de Monsieur Jean-Pierre THOMAS en qualité d'administrateur
- Septième résolution : Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce
- Huitième résolution : Autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet d'acheter ou de transférer des actions RECYLEX S.A.

→ **Assemblée Générale Extraordinaire**

- Neuvième résolution : Autorisation au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions
- Dixième résolution : Pouvoirs

7. Questions - Réponses

Président Directeur Général

→ Rémunération variable 2008 :

- En baisse de 25% par rapport à 2007, correspondant à 60% de la rémunération fixe

→ Stocks options et actions gratuites :

- Indisponibles avant 2012

→ Aucun régime de retraite spécifique type « retraite chapeau »

→ Indemnité de départ soumise à des conditions strictes:

- Indemnité répondant aux exigences du Code AFEP-MEDEF, soumise à des conditions de performance, payable à des conditions strictes et limitées (notamment sur les conditions du départ) et dans l'intérêt des actionnaires

8. Vote des résolutions

Régine YU, Secrétaire Générale

8. Vote des résolutions

Assemblée Générale Ordinaire

→ **Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008**

- L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, et après avoir examiné les comptes annuels de RECYLEX S.A. relatifs à l'exercice social clos le 31 décembre 2008, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, approuve lesdits comptes tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle arrête la perte de cet exercice à 22 888 446,42 euros.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

→ **Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008**

- L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur la gestion du groupe ainsi que du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008, comprenant le bilan et le compte de résultat consolidés ainsi que l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

→ Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008, tel que ressortant des comptes annuels

- L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes,
 - constate que la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2008, s'élève à 22 888 446,42 euros;
 - décide d'affecter la perte de 22 888 446,42 euros au compte « report à nouveau », dont le solde s'élèverait à un montant débiteur de (6 263 011,36) euros.
- L'Assemblée Générale approuve le montant des charges non déductibles visé à l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élevant à 17 559,00 euros.
- Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte de ce qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

→ **Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Mathias PFEIFFER**

- L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Mathias PFEIFFER et ce pour une durée de 3 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

→ **Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Richard ROBINSON**

- L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Richard ROBINSON et ce pour une durée de 3 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

→ **Nomination de Monsieur Jean-Pierre THOMAS en qualité d'administrateur**

- L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport complémentaire du conseil d'administration, décide de nommer Monsieur Jean-Pierre THOMAS en qualité d'administrateur et ce pour une durée de 3 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

→ **Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce**

- L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte dudit rapport et approuve les conventions dont il fait état.

→ Autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet d'acheter ou de transférer des actions RECYLEX S.A.

- L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, et des éléments figurant dans le descriptif du programme établi conformément aux articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, autorise le conseil d'administration, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter des actions de la Société, dans les conditions définies ci-après et dans la limite de 10 % du montant du capital social existant au jour de la présente Assemblée, étant précisé lorsque les actions sont rachetées pour assurer la liquidité de l'action RECYLEX S.A. dans les conditions définies ci-dessous, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10% correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation :
 - le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 10 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence ;
 - le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 5.000.000 euros;
 - cette autorisation est valable pour une période de dix-huit mois ;
 - les acquisitions réalisées par la Société en vertu de la présente autorisation ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, à quelque moment que ce soit, plus de 10 % des actions composant le capital social à la date considérée ;
 - l'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué, y compris en période d'offre publique sur les titres de la Société sous réserve que cette offre soit réglée intégralement en numéraire, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées, et aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du conseil d'administration appréciera. Ces achats d'actions pourront être effectués en vue de toute affectation permise par la loi, les finalités de ce programme de rachat d'actions étant :
 - de mettre en place et d'honorer des obligations liées aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés de la Société ou d'entreprises associées et notamment d'allouer des actions aux salariés du groupe RECYLEX dans le cadre (i) de la participation aux résultats de l'entreprise et (ii) de tout plan d'achat, d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions (en ce compris toute cession d'actions visée à l'article L. 3332- 24 du Code du travail) au profit des salariés et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations,
 - de réduire le capital de la Société,
 - d'assurer la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
 - de conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
 - de mettre en place et d'honorer des obligations liées à des titres de créance convertibles en titres de propriété et notamment de remettre des actions de la Société à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de la Société liées à ces valeurs mobilières.
- L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser si nécessaire les termes et en arrêter les modalités, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, établir tous documents notamment d'information, procéder à l'affectation et, le cas échéant, réaffectation des actions acquises aux différentes finalités poursuivies, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

8. Vote des résolutions

Assemblée Générale Extraordinaire

→ Autorisation au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions

- L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce,
 - délègue au conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'annulation, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société par périodes de 24 mois, tout ou partie des actions RECYLEX S.A. acquises dans le cadre des programmes d'achat d'actions autorisés par la huitième résolution soumise à la présente Assemblée ou celles acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions antérieur,
 - décide que l'excédent du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur le poste "Primes d'émission" ou sur tout poste de réserves disponibles, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée,
 - délègue au conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de délégation dans les conditions légales, pour procéder à la réduction de capital résultant de l'annulation des actions et à l'imputation précitée, ainsi que pour modifier en conséquence les statuts,
 - fixe à 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée la durée de cette autorisation.

→ Pouvoirs

- L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.



RECYLEX